



Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 29/07/2020
ID : 971-219711116-20200725-M20200548-DE

N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

| | |
|-----------------------|----|
| Membres en exercice : | 27 |
| Membres présents : | 22 |
| Vote pour : | 19 |
| Vote contre : | 00 |
| Abstention : | 05 |

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (*respectivement, Maire, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien, SORIMOUTOU Katia (*départ 12h53*) (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020
Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que l'adoption du compte administratif au Conseil Municipal de ce jour, a fait apparaître un résultat excédentaire à la section de fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice, il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice **2020**, au 31 juillet

Oui l'exposé de madame le Maire,

DECIDE, à la **MAJORITE (5 ABSTENTIONS)**

Article 1 : D'AFFECTER le résultat du compte administratif de 2019 du Budget Principal pour un montant de **611 412.01 €** au compte suivant :

- ✓ **002** Résultat de fonctionnement reporté, comme il a été spécifié au Compte Administratif (Excédent)

Article 2 : De DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **25 Juillet 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC